



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 18/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Janvier 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, MARTIN, JOUET, DELON.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. CASTAING	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Tarifs de location des salles communales

Vu la délibération N°85/2015 du 26 novembre 2015 fixant les tarifs communaux,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reprendre la délibération en ajoutant une ligne tarifaire pour les annulations dans un délai inférieur à 15 jours pour être en adéquation avec le nouveau règlement de réservation des salles communales.

Madame le Maire précise que les autres tarifs demeurent inchangés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de location de salles communales ainsi que suit :

Public	Salle n°1	Salle des fêtes
Particuliers Aussonnais	120,00 €	250,00 €
Particuliers Extérieurs	300,00 €	600,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €
Annulation avec délai inférieur à 15 jours	50,00 €	50,00 €

- 1034
- De décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2017 ; les autres tarifs communaux restent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 janvier 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

